

TARIF et CONDITIONS

Les micro-crèches de CooCoon pratiquent des tarifs sur une base de forfait mensuel annualisé calculé selon le contrat horaire choisi au sein de nos structures.

Le calcul des mensualisations est basé sur 47 semaines et prend donc en décompte seulement 5 semaines de congés et les jours de fermetures initialement prévues.

Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'heures définit sur le contrat à l'inscription mais n'inclue ni les repas et goûters, qui sont au tarif unique de 5,10 €* par jour, ni les couches.

Chaque famille règle la totalité de la facture à CooCoon puis perçoit une **aide de la CAF (PAJE) d'un montant d'environ 611 € - 727 € - 844 € selon certaines conditions**. Ce tableau permettra de vous situer en fonction de vos revenus et de voir à quelle aide vous pouvez prétendre.

Nombre d'enfants à charge	Plafond des revenus		
	Cas 1 : inférieurs à	Cas 2 : ne dépassant pas	Cas 3 : supérieurs à
1 enfant	20 509 € *	45 575 € *	45 575 € *
2 enfants	23 420 € *	52 044 € *	52 044 € *
3 enfants	26 331 € *	58 513 € *	58 513 € *
au delà de 3 enfants	+ 2 911 €	+ 6 469 €	+ 6 469 €
Age de l'enfant accueilli	Montant mensuel de l'aide		
Moins de 3 ans	843,69 €	727,29 €	610,93 €
De 3 à 6 ans	421,85 €	363,65 €	305,47 €

**Ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.*

Nombre d'heures / Semaine	Supérieur à 49 h	de 40 à 49h	de 26 à 39h	Inférieur à 26h
Tarif	8,80 €	9,25 €	9,75 €	10,00 €

POUR VOUS AIDER A COMPRENDRE LE MODE DE CALCUL DE LA MENSUALISATION

Tarif horaire X Nombre d'heures par semaine X 47 semaines /12 = montant mensuel

Les parents peuvent parallèlement bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50% des sommes versées pour les frais de garde de votre enfant dans la limite de 2 300€ / enfant / an, soit 1 150€.

** Si votre enfant ne mange pas encore de produit laitier (autre que lait maternisé ou maternel) et que jusqu'à la fin de la période de diversification vous fournissez ses repas, la facturation ne s'appliquera pas.*